

Charleville-Mézières, le 11 mai 2020

POINT DE SITUATION N° 66

Mesures de lutte contre le coronavirus

Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes, vous informe des mesures et informations actualisées (*en bleu les nouveautés par rapport au point de situation précédent).

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 11 mai 2020

Cas confirmés COVID : 632 (+1)

Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 22 (-)

Personnes hospitalisées en service de réanimation : 8 (-)

46 décès à l'hôpital (+1)

9 décès en EHPAD (-)

123 retours à domicile (-)

Ce lundi 11 mai 2020 débute la fin de la période de confinement. Diverses mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ont été prises par décret interministériel du 11 mai 2020 (en PJ).

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?
cidTexte=JORFTEXT000041858681&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041858681&categorieLien=id)

Le département des Ardennes étant classé en zone rouge, les prochains points de situation détailleront ces mesures en fonction des thématiques.